

# LA GESTION DE L'OURS BRUN EN CROATIE

PAR DJURO HUBER



carnivore tel que l'ours brun devient en Europe un réel défi. Le plan de gestion prévoit de faire converger les intérêts écologiques, esthétiques et économiques, mais aussi de prendre en compte la sauvegarde des personnes et des biens. Il doit aussi assurer des conditions de survie à l'ours brun sur le long terme, car c'est une espèce considérée comme menacée par différentes réglementations internationales, mais c'est aussi une espèce chassable. L'évaluation prudente de ce qui pourrait affecter la taille des populations ursines constitue la pierre angulaire de ce plan de gestion. Ces actions devraient garantir la taille des populations d'ours dans les limites de la "capacité sociale" de son habitat. En d'autres termes, la densité de population ursine doit être au plus celle que pourrait supporter les populations locales humaines. De cette manière, les éventuels conflits sont minimisés et, dans le même temps, la viabilité à long terme de la population d'ours est assurée. Afin d'oeuvrer dans ce sens, une série d'actions et de mesures ayant trait à la gestion de l'habitat naturel de l'ours brun et des activités humaines qui y prennent place (par exemple la construction d'autoroute, etc...), le nourrissage des ours par les hommes, la prévention de l'apparition d'ours à problèmes, et les suivis scientifiques de tout type de changement dans la population doivent être réglementés. La mise en place de ce plan bien que dévolue essentiellement aux experts de la gestion cynégétique, implique aussi la participation active de tous les autres protagonistes. Au final ce programme devrait subir des révisions, beaucoup plus fréquentes que pour n'importe quel autre programme. Dans la gestion des grands carnivores en général, et de l'ours brun en particulier, il n'y a pas de solution universelle et définitive. Chaque modification d'effectif, chaque modification d'aire de répartition naturelle, chaque modification de comportement induisent de nouvelles décisions. Ce plan de gestion offre ainsi une ligne de conduite dans le processus décisionnel, et en présence de situations nouvelles il sera ajusté.

La Croatie possède une partie du massif de Dinara. Cette région représente un vaste territoire biologiquement et écologiquement préservé, dans lequel vivent les plus grands carnivores d'Europe: l'ours brun (*Ursus arctos*), le loup (*Canis lupus*) et le lynx (*Lynx lynx*), ainsi que de nombreuses espèces désormais disparues d'autres régions d'Europe. En Croatie, l'ours brun est une espèce sauvage, mais aussi un gibier qui mérite les plus grands soins et attention, et qui a incontestablement le droit d'exister. Dans cette perspective, l'ours brun est un des plus précieux éléments de la biodiversité, dans laquelle il a un rôle clé. Comparé avec les autres espèces animales, l'ours brun est au sommet de la chaîne alimentaire, et est directement menacé seulement par les humains et leurs activités. Depuis qu'ours et hommes partagent le même territoire, leur coexistence doit être renforcée, et il s'agit bien là de l'objectif final de ce plan. Là où la coexistence fait défaut, l'habitat naturel de l'ours régresse, conduisant à sa disparition.

La mise en place de mesures pour la conservation et la protection de l'équilibre biologique et écologique au sein du biotope naturel des ours ou, en d'autres termes, la coexistence homme/ours, doit être développée sur la base de connaissances écologiques modernes, conformément aux règles établies.

Les différents groupes d'intérêt doivent parvenir à un accord général sur les principales questions. Les mesures ne peuvent en aucun cas être prises pour un intérêt individuel ou sur la base de cas particuliers et doivent être encadrées par un document officiel. Dans ce cas précis il s'agit du "Plan de Gestion de l'Ours Brun de Croatie". L'objectif est de déterminer un plan de gestion conforme aux réglementations nationales et internationales, puis de cerner les outils de gestion de conservation des milieux naturels de l'ours brun, ainsi que ceux concernant la mise en place durable de la coexistence "ours/homme". En outre ce plan doit jouer le jeu de la transparence auprès des pays voisins qui ont mis en place un programme de gestion durable des ours, de même qu'auprès des institutions européennes.

Le plan contient les chapitres suivants : première partie - panorama général -, deuxième partie - la situation en Croatie - et troisième partie - gestion de l'ours. Chaque chapitre contient différents sous-chapitres, en fonction des problèmes et mesures en question.

Avec toutes les particularités biologiques de l'ours brun, l'importante place qu'il prend dans la conscience collective, et l'immense intérêt de la communauté internationale pour sa conservation, la gestion d'un grand

Les Croates, tout comme les habitants des pays limitrophes, mais aussi l'Europe et le monde, attendent de la Croatie qu'elle assure au travers de ce "plan de gestion" officiellement accepté en mai 2004 le maintien

et la survie des ours bruns dans leur habitat naturel tout en limitant au maximum les effets négatifs.

Une analyse détaillée de l'aire de répartition de l'ours en Croatie (12 000 km<sup>2</sup>) permet d'avancer le chiffre de 1100 individus environ pour la capacité biologique. Dans sa dimension sociale, au regard de l'opinion publique, le seuil de tolérance se place autour de 900 individus.

conflituelles entre ours et hommes reste supportable. La zone centrale de gestion de l'ours représente 8718 km<sup>2</sup> dont 5,8% (535km<sup>2</sup>) occupés par 4 parcs nationaux. A l'exception des études scientifiques et de l'activité éco-touristique, les parcs nationaux n'abritent aucune activité économique ni programme de nourrissage des ours.

Croatie. Dans la mesure où la présence de l'ours y est plus qu'exceptionnelle, aucun projet concernant l'ours n'y est prévu excepté en cas de conflit avec l'homme.

## CHASSE

La période de chasse s'étend du 1er février au 30 avril et du 15 octobre au 31 décembre. Au niveau de l'Etat, un taux de prélèvement annuel de l'ordre de 10 à 15% des effectifs d'ours est prévu. Ce pourcentage tient compte de la croissance annuelle de la population ursine. Le calcul du quota et de l'effectif maximal à prélever l'année suivante tient compte à la fois de l'habitat, de la population actuelle estimée et de la courbe de croissance des effectifs. On estime, sur la base des données actuelles, que 80 % des prélèvements sont liés à la chasse alors que 20% concernent les autres causes. Le quota comprend la chasse légale, le braconnage, les prélèvements d'ours au comportement problématique, la mortalité liée au trafic automobile ou autres causes humaines ainsi que la capture d'ours vivants. Les femelles suitées et leurs oursons ne peuvent être tirés. En cas de dépassement du quota annuel, le dépassement est déduit du quota de l'année suivante.

## NOURRISSAGE

D'origine végétale ou animale, le nourrissage est une mesure classique de gestion. La gestion concerne tout à la fois les quantités, la nature des produits, les aires de nourrissage et les saisons.



Ce chiffre s'appuyant sur les connaissances actuelles, il est toutefois possible que de nouveaux résultats de monitoring (analyses ADN) et les futures expériences de cohabitation ours/homme modifient ce seuil de tolérance. Un biotope de bonne qualité pourrait supporter une densité de 2 ours aux mille hectares, voire plus.

Les ours occupent les milieux qui leur permettent de subvenir à leurs besoins vitaux. En se basant sur la qualité des biotopes et sur les possibilités de coexistence "ours/homme" on peut déterminer 4 types de zones en Croatie :

### ZONE DE PRÉSENCE PERMANENTE DE L'OURS

C'est une zone karstique essentiellement recouverte de forêts gérées. Elle s'étend sur 9253km<sup>2</sup>. La densité de population humaine y est faible, et le nombre des situations

### ZONE DE PRÉSENCE OCCASIONNELLE DE L'OURS

- Zone de présence occasionnelle acceptable  
Cette zone, où la présence de l'ours est occasionnelle et souhaitable couvre 1793 km<sup>2</sup>. L'objectif est de transformer cette zone en zone de présence permanente.

- Zone de présence occasionnelle inacceptable  
Cette zone couvre 778km<sup>2</sup> incluant les zones côtières et les îles limitrophes (comme Krk). Cette zone à forte densité humaine et activité touristique est source de conflits entre l'ours et l'homme. L'objectif sur cette zone est l'absence totale d'ours.

### ZONE DE PRÉSENCE ACCIDENTELLE DE L'OURS

Cette zone comprend tout le reste de la



### MESURES DE CONSERVATION DU MILIEU NATUREL

Un suivi permanent de l'habitat et de ses modifications est nécessaire au bon fonctionnement des mesures de sauvegarde. Une attention particulière est portée sur l'impact des infrastructures routières, les activités agricoles et forestières, les activités sportives et de pleine nature.

## DÉCHARGES

Toute source alimentaire assimilée à un déchet doit rester inaccessible aux ours – restes de repas, ordures en sacs ou poubelles ou en container déposés en déchetterie légale ou illégale. En de telles circonstances, les ours associent l'odeur de l'homme à une expérience positive, contrairement à ce qu'ils ont l'habitude de ressentir à son contact. L'ours pourrait ainsi ne plus tenter d'éviter la présence humaine, voire même s'habituer à l'homme. Ce qui ne signifie pas pour autant qu'il devienne alors automatiquement dangereux, mais un tel comportement n'est pas souhaitable.

## OURS "À PROBLÈMES"

Un ours qui ne fuit pas au contact de l'homme devient potentiellement dangereux. Ne plus avoir peur de l'homme pour un ours ne signifie pas qu'il devienne alors plus agressif à son égard, mais le danger réel augmente de manière significative. Certaines personnes chercheront alors à se rapprocher pour tenter de mieux observer ou photographier, pendant que d'autres chercheront à le tirer ou le blesser. Dans les deux cas, l'ours pourrait répondre par une réaction de défense. De plus, des observations fréquentes d'ours habitués à la présence humaine, poussent la population à penser que la population d'ours est au-delà des chiffres raisonnables. Ainsi certains ours désinhibés vont-ils causer des dégâts au moment de la recherche de nourriture, devenant des ours "à problèmes". Ces comportements devenus très difficiles à corriger, l'ours finit généralement par se faire renverser par un véhicule, tué dans une situation dite de "légitime défense", ou encore éliminé dans le cadre d'un plan de régulation. Pour éviter ces dérives, il est vivement recommandé de suivre strictement les mesures de prévention.

## OURS ET TOURISME

Les ours sont un symbole de la richesse de la nature, et la qualité de l'environnement naturel est un des principaux facteurs d'attrait touristique. Les populations locales jouent cette carte "nature" comme une valeur ajoutée aux produits. Par exemple, la création et l'utilisation d'un "label ours" pourraient sous-entendre que les produits artisanaux dérivés sont issus d'une gestion durable de la forêt. Ce chapitre tente essentiellement d'identifier les possibilités d'utilisation de l'image de l'ours -excluant sa mort-en faveur d'un développement économique bénéficiant aux populations locales.

## RÉDUCTION DES DÉGÂTS ET INDEMNISATIONS

Tout dommage, dont l'origine ursine est clairement identifiée doit faire rapidement l'objet d'un dédommagement. S'il est prouvé qu'un comportement irresponsable du plaignant n'est pas à l'origine des dégâts, la réparation devra couvrir la totalité du préjudice. Au regard des dispositions légales actuelles et des dossiers juridiques en cours ayant trait à la responsabilité de l'ours dans des attaques, il est proposé que :

- lorsqu'il s'agit d'ours gérés par des programmes de chasse, le dédommagement soit assuré par le bailleur de la société de chasse des lieux du préjudice (disposition inchangée).
- dans les zones de chasse où les ours ne sont pas gérés par des programmes de gestion de chasse, alors que les ours y sont

plus ou moins régulièrement présents, les dégâts seront pris en charge par l'Etat. Là où la chasse est autorisée, le bailleur de la société de chasse devient responsable des dédommagements.

- dans les cas de dégâts causés par des ours sur des zones où sa présence est accidentelle ou encore dans les parcs nationaux, c'est l'Etat qui prendra en charge les réparations.

## IMPLICATION DU PUBLIC

Afin d'améliorer la qualité du programme de gestion de l'ours en Croatie, et d'éviter les situations conflictuelles entre les différents groupes d'intérêt, et selon les recommandations de la convention de Berne pour la Croatie, la liste des activités a été planifiée.

## COOPÉRATION INTERNATIONALE

La population d'ours brun de Croatie constitue une partie de la population partagée avec les pays limitrophes : les républiques de Slovénie et de Bosnie Herzégovine. Aucun obstacle matériel ne s'oppose à la libre circulation des ours entre ces Etats et tout sera fait à l'avenir pour maintenir cette situation. Il semble intéressant de constater que le programme de gestion de l'ours en Croatie peut influencer les populations ursines des pays voisins. Et la Croatie s'est engagée à travers un tel programme de gestion à maintenir l'équilibre des populations, et l'on peut escompter un solde migratoire équilibré de chaque côté de la frontière. La Croatie attend de ses pays frontaliers une approche similaire de la gestion des populations d'ours.

© Robert Cvek



## EQUIPE D'URGENCE



L'équipe d'urgence comprend 9 professionnels qui doivent se rendre là où des dégâts exceptionnels ont été attribués à l'ours, où se sont produits un accident ou le décès d'un ours, et particulièrement où est apparu un ours à problèmes. L'équipe d'urgence doit être contactée pour tout type de procédures afférentes, notamment dans les cas d'attaques d'ours sur un homme. Elle doit être armée de seringues hypodermiques, d'un pistolet à balle en caoutchouc et cartouches bruyantes pour effrayer, ainsi que des pièges pour capturer les ours vivants. Les membres de l'équipe d'urgence sont désignés par le ministère compétent qui dans le même temps jouera le rôle de médiateur vis à vis du public. Il est important en effet pour les populations locales, lors de situations critiques et dangereuses, de se sentir soutenues. L'équipe d'urgence doit intervenir selon le protocole établi.

*Djuro Huber, Département de Biologie, Faculté Vétérinaire, Heinzelova 55, 10000 Zagreb, Croatie, [huber@vef.hr](mailto:huber@vef.hr)*



*Traduction et adaptation : Pierre Peyret  
Le Plan de gestion de l'ours en Croatie (en anglais !) est disponible auprès de [andrieux-sandrine@wanadoo.fr](mailto:andrieux-sandrine@wanadoo.fr)*